

Lyon

Avenue Rockefeller à sens unique : un recours gracieux est en route

Adressé au président de la Métropole de Lyon, et signé par plusieurs associations et riverains du secteur de Montchat, ce recours gracieux vise une délibération concernant la Voie Lyonnaise 12 datant du 24 juin dernier. Explications.

riverains ont souhaité aussi s'associer à la démarche. Cette procédure vise précisément la délibération du conseil de la Métropole datant du 24 juin dernier, actant le bilan de concertation et le programme des travaux relatifs à ce futur aménagement.

Ce n'est pas le projet de Voie Lyonnaise 12 qu'ils contestent mais plutôt son tracé avec notamment, la mise en sens unique de l'avenue Rockefeller qui passe mal. Ils s'en sont ouverts à plusieurs reprises et n'entendent pas lâcher l'affaire. Dernière action en date, un recours gracieux expédié ce jeudi 22 août à l'intention du président de la Métropole de Lyon, Bruno Bernard, au nom de trois associations J'aime Montchat, le Comité d'Intérêt Local de Montchat, l'association amicale du Parc Chaussagne. 76

Faire passer la Voie Lyonnaise par l'avenue Esquirol

Et de mettre l'accent sur le statut de cette avenue. Pour eux, il s'agit là d'une voie à grande circulation, et tout changement, ici la suppression d'une voie de circulation, doit - donner lieu à une saisine pour avis du représentant de l'État ». Et d'ajouter - le non-respect de ces dispositions a pour effet d'entacher d'un vice de procédure un arrêté autorisant les travaux de réalisation d'une voie cyclable » écrivent-ils.

Une vingtaine de personnes, habitants ou représentants d'associations se sont déjà mobilisés en mars dernier contre la mise en sens unique de l'avenue Rockefeller. Photo Aline Duret



Autre argument, le fait que le projet des 13 Voies Lyonnaises doit être « appréhendé dans son ensemble » et non pas « fractionné » avec une demande d'examen auprès de la Préfète du Rhône - au cas par cas - ou sur des « portions de projet ». Ce procédé - ne peut permettre

d'évaluer les impacts globaux d'un projet d'une telle envergure », indiquent les signataires du courrier. Qui parlent d'une « erreur de droit » et demandent donc l'annulation de la délibération.

Rappelant leur proposition visant à faire passer la Voie Lyonnaise par l'avenue Es-

quirol, ce qui « permettrait de préserver les intérêts de tous » ils font part de leurs inquiétudes face aux difficultés à venir de tous ceux qui souhaitent accéder aux 9 structures de soins du secteur, dont l'hôpital Edouard-Herriot.

● A.Du.